GARANTIE COMMERCIALE LIMITÉE DE NILFISK CANADA (PRODUITS DE MARQUE ADVANCE ET CLARKE)

Nilfisk Canada garantit à l'utilisateur d'origine que chaque nouvel équipement, chaque nouvel accessoire et chaque pièce de rechange d'origine sont exempts de vices de matériau ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien. Notre obligation aux termes de la présente garantie se limite à la réparation ou au remplacement de la pièce défectueuse dans notre usine ou par un centre de service autorisé. La garantie sur tout équipement débute à la date de son achat par le premier utilisateur, votre facture de l'usine ou du concessionnaire autorisé en constituant la preuve, ou douze (12) mois après la date de livraison de l'équipement par Nilfisk Canada, selon la première éventualité. Le concessionnaire doit remplir et conserver la carte d'enregistrement de la garantie. La garantie de tout nouvel équipement doit être enregistrée en ligne dans les trente (30) jours suivant son achat, en passant par la Zone clients, accessible par l'entremise des liens qui suivent : www.advance-ca.com/customerzone/signin.aspx ou www.clarke-ca.com/CustomerZone/SignIn.aspx. La période de la garantie est indiquée ci-dessous :

	Pièces[1, 2]	Main d'œuvre[2]	Déplacement[2, 3]
Autolaveuse/ Lustreuses à conducteur porté, sur batterie (voir note no 12, 13)	3 ans	2 ans	180 jours
Balayeuses Advance Terra 4300B	2 ans	6 mois	180 jours
Autolaveuse autoportée à position debout Advance (voir note nº 12)	3 ans	2 ans	180 jours
Autolaveuse à conducteur porté, sur batterie (voir note nº 12)	3 ans	2 ans	180 jours
Autolaveuses électriques à cordon	3 ans	2 ans	180 jours
Machines à plancher et polisseuses à cordon électrique (voir notes nºs 10 et 12)	3 ans	2 ans	180 jours
Aspirateurs traineaux (voir note nº 11)	3 ans	2 ans	180 jours
Aspirateurs dorsaux (voir note nº 8)	3 ans	2 ans	180 jours
Lustreuses à cordon électrique	3 ans	2 ans	180 jours
Extracteur sol textile à cordon électrique	3 ans	2 ans	180 jours
Aspirateurs de grandes surfaces	3 ans	2 ans	180 jours
Aspirateurs eau et poussière et aspirateurs tout usage	3 ans	2 ans	180 jours
Aspirateur traineau Saltix 10 VP300 (voir note nº 11)	1 an	1 an	180 jours
Aspirateur traineau GD930 (voir note nº 11)	3 ans	2 ans	180 jours
Aspirateurs verticaux (équipé de 2 moteurs d'aspiration nº 6)	2 ans	2 ans	180 jours
Aspirateurs verticaux (équipé de 2 moteurs d'aspiration nº 6)	1 an	1 an	180 jours
Moteur simple (sac poussière exposé) nº 9	1 an	1 an	0 jour
Sécheuses à tapis ou ventilateurs	3 ans	2 ans	180 jours
PBU 21, PBU 27 (lustreuses alimentées au propane)	2 ans	2 ans	0 jour
Accessoires/Pièces de rechange[4]	90 jours	0 jour	0 jour
EXCEPTIONS			
Composantes roto-moulées	8 ans	Note nº 5	Note nº 5
Moteurs et redresseurs d'aspirateurs	1 an		
Serpentin de l'élément chauffant de l'extracteur à eau chaude	Seules les pièces sont garanties à vie.		
Batteries	Tel qu'elle est offerte par le fabriquant de la batterie.		
Moteurs à combustion interne	Tel qu'elle est offerte par le fabriquant du moteur.		

NOTES :

1 – Les pièces réparées ou remplacées sont garanties pour le reste de la période de couverture de la garantie de l'équipement d'origine.

2 – Cette couverture n'est applicable qu'aux produits vendus et utilisés au Canada.

3 – Le temps de déplacement couvert par la garantie est limité à trois (3) heures de trajet aller-retour pour corriger une pièce ou un produit défectueux.

4 – Cette couverture s'applique aux pièces de rechange uniquement après l'expiration de la couverture de la garantie de l'équipement.

5 – Elle correspond à la durée de la garantie offerte sur l'équipement original.

6 – Sauf sur les courroies et les moteurs.

7 – Sauf pour la réparation du moteur, effectuée avec des pièces d'origine du moteur.

8 – Les plaques arrière sont garanties pour la durée de vie de l'équipement.

9 – L'unité de ventilation verte est garantie contre le bris pour la durée de vie de l'équipement.

10 – Le moteur et l'engrenage sont garantis pendant cinq (5) ans seulement.

11 – Le moteur d'un aspirateur est garanti pendant cinq (5) ans, à condition que les sacs et les filtres d'origine soient utilisés.

12 – Les sectionneurs des équipements vendus après le 1er janvier 2019 sont désormais couverts par la garantie normale des pièces.

13 - Les composants du système autonome sont des pièces d'un an uniquement lorsqu'ils ne sont pas combinés avec des forfaits de service étendus

Cette garantie ne s'applique pas aux réparations découlant d'accidents ou d'une mauvaise utilisation, de dommages en cours de transport, d'une surcharge de la capacité de l'équipement ou d'une défaillance résultant d'un manque d'entretien ou de soin approprié, conformément aux instructions d'utilisation et d'entretien. Les réglages mineurs, comme le serrage des vis ou des boulons non liés au remplacement de pièces, ne sont pas couverts. De même, n'est pas couvert le remplacement des articles consomptibles comme les brosses à récurer, les plateaux porte-disque, les balais de charbon, les ampoules, les sacs, les filtres et les diverses pièces en caoutchouc ou en plastique. Les réparations ou modifications effectuées par une entreprise autre que l'usine ou un centre de service autorisé ne sont pas couvertes et annuleront toute garantie de Nilfisk Canada à l'égard des pièces ou des systèmes réparés ou modifiés par une entreprise non autorisée.

AUCUNE GARANTIE NE PROLONGE OU N'ÉTEND LES GARANTIES LIMITÉES STIPULÉES DANS LES PRÉSENTES. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE AUTRE QUE CELLE QUI EST FORMELLEMENT ÉNONCÉE AUX PRÉSENTES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER. TOUTES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, QUI SONT IMPOSÉES PAR LA LOI NONOBSTANT TOUTE LIMITATION EXPRESSE OU TOUTES GARANTIES STIPULÉES CI-DESSUS, SONT EXPRESSÉMENT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA GARANTIE ÉCRITE. L'ACHETEUR COMPREND, RECONNAÎT ET CONVIENT QUE LES DROITS ET RECOURS PRÉVUS PAR LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE CONSTITUENT LES SEULS ET UNIQUES RECOURS DE L'ACHETEUR. NILFISK CANADA NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES AUTRES OU ADDITIONNELS, Y COMPRIS LES DOMMAGES SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS DÉCOULANT DE LA LIVRAISON DE L'ÉQUIPEMENT, DE SON EFFICACITÉ, DE SON UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ DE L'UTILISER, OU EN LIEN AVEC CEUX-CI. LES AJOUTS ET LES MODIFICATIONS APPORTÉS LA PRÉSENTE GARANTIE PAR UN CONCESSIONNAIRE OU UN DISTRIBUTEUR DE NILFISK CANADA RELÈVENT DE L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE CES DERNIERS.

L'utilisateur est responsable de tous les frais de transport ou d'expédition engendrés par le retour d'équipements, de pièces ou d'accessoires. Lorsque vous retournez un article, veuillez fournir une explication du problème et inclure le numéro de série de l'équipement ainsi que le nom de l'entreprise qui vous l'a vendu. Le service technique du concessionnaire autorisé ou de l'usine mènera une enquête et communiquera par la suite avec vous. Des lois et règlements encadrent le transport de déchets dangereux ou de matériel contaminé. En retournant les équipements, les pièces ou les accessoires aux termes de la présente garantie limitée, l'utilisateur doit attester par écrit que les équipements, les pièces ou les accessoires retournés n'ont pas été utilisés dans le cadre de la manipulation, du nettoyage ou de l'élimination de déchets ou de matériaux dangereux, notamment l'amiante et le charbon bactéridien. Si, au contraire, les équipements, pièces ou accessoires retournés ont été utilisés dans le cadre de la manipulation, du nettoyage ou de l'élimination de déchets ou de matériaux dangereux, il incombe à l'utilisateur de faire décontaminer lesdits équipements, pièces ou accessoires par des professionnels et d'en fournir une attestation écrite et signée par ces derniers. Ces équipements, pièces ou accessoires doivent être retournés au centre de service autorisé pour les services sous garantie de Nilfisk Canada avec l'attestation de décontamination.

Nilfisk Canada se réserve le droit de modifier le programme de garantie, à son entière discrétion, moyennant un préavis de trente (30) jours.